

# Confinement : les informations essentielles

Publié le 29.10.2020

Retrouvez ici toutes les informations essentielles liées au confinement et à ses conséquences sur les services publics herblinois. Cette page sera mise à jour au fur et à mesure des informations recueillies.

Dans son allocution télévisée du 28 octobre 2020, le Président de la République, Emmanuel Macron a décrété **un nouveau confinement** de la population française d'une durée minimale de quatre semaines, afin d'enrayer la propagation incontrôlée de la Covid-19.

Nous vous informerons sur cette page, au fur et à mesure **de la mise à jour des informations recueillies**, des conséquences du confinement sur les services publics et équipements municipaux.

**Mise à jour suite aux déclarations du Président de la République du 24 novembre** : les informations concernant le fonctionnement des services municipaux sont en cours de mise à jour.

## Services municipaux

### Sport, jeunesse et loisirs

#### En cours de mise à jour

- Les **piscines, gymnases et équipements sportifs** d'extérieur (bureaux compris) sont fermés jusqu'à nouvel ordre, sauf pour les activités réalisées durant le temps scolaire. Toutes les activités sportives municipales, enfant comme adulte, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, de même que les activités prévues dans le cadre de la pratique en club. Les réunions sont annulées. Toutes ces informations sont également à retrouver régulièrement actualisée [dans les pages sports de la rubrique services et démarches](#). (/Services-et-demarches/Sport)
- Les **pôles ressources jeunesse** du Carré des services et du Sillon de Bretagne, restent accessibles mais uniquement sur rendez-vous, par mail ou téléphone. Les demandes d'aide jeunesse sont également possible, en renseignant le formulaire en ligne. L'instruction du dossier se fait ensuite sur rendez-vous. Plus d'infos sur [nos pages consacrées à la jeunesse](#) ( /Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Jeunesse) .

## Culture

### Mis à jour suite aux déclarations du Président de la République du 24 novembre

Les bibliothèques et ludothèques rouvrent leurs portes au public à compter du 1er décembre, aux horaires habituels. Les mesures sanitaires mises en place pour cette réouverture seront détaillées très prochainement sur le site de la Bibliothèque.

Plus d'infos à retrouver [sur le site de La Bibliothèque](https://www.la-bibliotheque.com/). (<https://www.la-bibliotheque.com/>)

L'ensemble de la programmation artistique [du théâtre ONYX](https://www.theatreonyx.fr/) (<https://www.theatreonyx.fr/>) reste suspendue jusqu'à nouvel ordre. La billetterie est fermée au public mais est joignable, du lundi au vendredi de 12h30 à 18h, au 02 28 25 25 00 ou en écrivant à [billetterie.onyx@saint-herblain.fr](mailto:billetterie.onyx@saint-herblain.fr) ( <mailto:billetterie.onyx@saint-herblain.fr>)

#### En cours de mise à jour

La **Maison des Arts** et son antenne Nord sont fermées jusqu'à nouvel ordre, sauf pour l'accueil des Classes à horaires aménagés musiques (CHAM) sur le temps scolaire. Le studio de répétition Terminus 3 est accessible, mais réservé aux seuls professionnels. Le détail des conséquences sur les services proposés par la Maison des Arts en temps normal est à retrouver [sur le site de l'équipement.](https://maisondesarts.saint-herblain.fr/) (<https://maisondesarts.saint-herblain.fr/>)

L'ensemble de la programmation artistique [du théâtre ONYX](https://www.theatreonyx.fr/) (<https://www.theatreonyx.fr/>) est suspendue jusqu'à nouvel ordre. La billetterie est fermée au public mais reste joignable, du lundi au vendredi de 12h30 à 18h, au 02 28 25 25 00 ou en écrivant à [billetterie.onyx@saint-herblain.fr](mailto:billetterie.onyx@saint-herblain.fr) (<mailto:billetterie.onyx@saint-herblain.fr>)

Les **cybercentres** sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

## **Formalités administratives**

### **En cours de mise à jour**

Les permanences formalités de l'Hôtel de Ville, du Carré et de la mairie annexe des Thébaudières restent accessibles aux horaires habituels.

## **État civil**

### **En cours de mise à jour**

Les mariages restent possibles durant le confinement. Les célébrations peuvent réunir jusqu'à 6 personnes, dont les mariés et les témoins. Ne sont pas comptés dans ce groupe l'officier d'état-civil et l'agent municipal aidant au bon déroulement de la cérémonie.

La délivrance d'actes (déclaration de naissance ou de décès, actes de mariage, changement de prénom...) est possible. Retrouvez le détail des modalités de délivrance dans [les pages état civil \(/Services-et-demarches/Formalites-administratives/Etat-civil\)](#) de notre rubrique services et démarches.

## **Enfance et petite enfance**

### **En cours de mise à jour**

Toutes les **crèches** fonctionnent normalement, de même que les **lieux d'accueil enfants-parents**.

Le **Relai assistantes maternelles** (RAM) est accessible uniquement sur rendez-vous par mail ou téléphone à condition de venir seul, muni d'un masque et sans enfant. Les démarches pour accéder aux modes de garde régulier ou exceptionnel s'adaptent à la période de confinement. Retrouvez-en le détail [dans les pages petite enfance de la rubrique services et démarches \(/Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Petite-enfance\)](#) .

Toutes les **écoles** herblinoises sont ouvertes et accueillent les élèves. Les **services périscolaires** fonctionnent normalement.

## **Seniors**

### **En cours de mise à jour**

Les [services de la solidarité \(/Services-et-demarches/Solidarites/Seniors\)](#) dédiés aux seniors (services de soins infirmiers à domicile, portage de repas, téléassistance) sont maintenus.

L'accueil de jour reste ouvert mais la capacité d'accueil est désormais limitée à six places par jour. Des visites à domicile peuvent être proposées. Les permanences physiques du CLIC sont fermées. Des entretiens sont possibles, uniquement sur rendez-vous. Les visites à domicile et l'accueil téléphonique sont maintenus selon les modalités habituelles.

Les animations pour personnes âgées sont suspendues, mais des visites à domicile peuvent être proposées.

## **Vie associative**

### **En cours de mise à jour**

L'accueil du public dans **les centres socioculturels** est possible uniquement lors d'une permanence hebdomadaire. La prise de rendez-vous est recommandée. Les habitants peuvent accéder à un poste informatique et une photocopieuse, se procurer des attestations de déplacement, être informés sur leurs droits et accompagnés dans la réalisation de démarches.

- **Sillon** : mardi 09:00-13:00,
- **Soleil Levant** : mercredi 14:00-18:00,
- **Grand B** : mercredi 09:00-12:00,
- **Espace 126** : mardi 14:00-18:00.

Renseignements et rendez-vous par téléphone et email aux [horaires habituels](#) ([/Services-et-demarches/Lieux-utiles/Vie-associative](#)) .

**La Longère de la Bégraisière** est fermée et ses animations, annulées.

## **Parcs et jardins**

### **Mis à jour suite aux déclarations du Président de la République du 24 novembre**

Tous les parcs et jardins restent ouverts, ainsi que les jardins familiaux. Pour les fréquenter, il est nécessaire de se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire, en faisant expressément mention de la dérogation au titre des déplacements brefs, dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maximal de 20 km autour du domicile.

## **Déchets**

### **Mis à jour suite aux déclarations du Président de la République du 24 novembre**

Les déchets sont collectés normalement, de même que les encombrants. Les déchetteries restent ouvertes sur toute la métropole. Pour y accéder, les usagers sont invités à cocher la case "Convocation judiciaire ou administrative et rendez-vous dans un service public" sur leur attestation de déplacement dérogatoire.

Toutes les infos actualisées sont à retrouver sur le site de [Nantes métropole](https://metropole.nantes.fr/info-coronavirus). (<https://metropole.nantes.fr/info-coronavirus>)

## **Marchés**

### **En cours de mise à jour**

Les trois marchés herblinois (Bourg, Crémetterie, Bellevue) sont maintenus aux jours et horaires habituels. Conformément aux mesures gouvernementales, seuls les commerçants alimentaires seront autorisés à déballer leurs marchandises.

## **Police et tranquillité publique**

### **Mis à jour suite aux déclarations du Président de la République du 24 novembre**

La [police municipale \(/Services-et-demarches/Police-municipale-et-tranquillite-publique\)](#) assure une présence du lundi au samedi de 8h à 18h et reste joignable au 0 800 345 342.

## **Stationnement**

### **En cours de mise à jour**

Les règles de stationnement en zone bleue sont temporairement suspendues durant la période de confinement. Les stationnements gênants et dangereux continueront à être verbalisés.

## **Solidarités**

### **Mis à jour suite aux déclarations du Président de la République du 24 novembre**

L'accompagnement par un travailleur social est possible par téléphone ou au Centre Communal d'Action Sociale, uniquement sur rendez-vous. Toutes les demandes d'aide continuent d'être instruites, [avec des adaptations. \(/Services-et-demarches/Solidarites/Action-sociale\)](#)

## **Urbanisme**

### **Mis à jour**

Les modalités d'accueil et de réalisation [des démarches au service urbanisme \(/Services-et-demarches/Espace-public-et-urbanisme\)](#) ne changent pas durant la période de confinement.

Les [démarches réglementaires \(/Services-et-demarches/Espace-public-et-urbanisme\)](#) (occupation du domaine public, taxe sur la publicité, autorisation d'enseigne) sont réalisables comme en temps normal.

## **Transports**

Le réseau TAN est susceptible d'adapter son offre de transports. Plus d'infos sur [le site de l'opérateur \(https://www.tan.fr/\)](https://www.tan.fr/) .:

## **Entreprises**

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) des Pays de la Loire a condensé [sur son site internet \(http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Coronavirus-covid-19-les-ministeres-du-travail-et-de-l-economi\)](http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Coronavirus-covid-19-les-ministeres-du-travail-et-de-l-economi) les mesures de soutien spécialement dédiées aux entreprises et salariés dans le contexte du Covid-19.

## **Numéros d'urgence**

- **115** : numéro du Samu social. Pour les personnes en situation d'absence ou de perte de logement, de violences conjugales, d'expulsions ou pour les citoyens désireux de signaler une situation d'extrême fragilité sociale.
- **119** : numéro du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger. Accessible 24h/24, 7/7.
- **3919** : numéro pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles...), accessible de 9h à 19h, du lundi au samedi, de 9h à 18h les dimanche et jours fériés. Un site proposant un tchat anonyme et non traçable est également disponible en continu 24h/24 et 7/7 [à cette adresse](#). (<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>) pour les personnes ayant besoin d'aide ou celles qui sont témoins de violence.
- **02 40 41 51 51** : Citad'elles, [le lieu pour les femmes victimes de violences conjugales](#). (<https://www.nantescitadelles.fr/>) Accessible 24h/24, 7j/7, y compris dans leurs locaux : 8 boulevard Vincent Gâche (Nantes).

## Consignes sanitaires et informations gouvernementales

### Gestes barrières

Pour lutter contre la Covid-19, le respect de ces gestes barrière demeure primordial, aussi bien dans les sphères amicale ou familiale que professionnelle :

- se nettoyer fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique, pendant au moins 20 secondes ;
- tousser ou éternuer dans le creux de son coude ;
- se moucher avec un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement après ;
- respecter les mesures de distanciation sociale : saluez sans serrer les mains, évitez les embrassades, gardez une distance minimale d'un mètre avec les personnes que l'on croise.

Les recommandations générales sur les mesures de protection face au virus sont détaillées de manière pédagogique sur le site des [voisins malins](#). (<http://www.voisin-malin.fr/index.php/notre-action/actualite-coronavirus>)

Le port du masque reste obligatoire sur l'ensemble de l'espace public herblinois comme dans toutes les autres villes de la Métropole nantaise.

### Confinement

Comme au printemps, la majorité des déplacements sont interdits sauf cas dérogatoires. Retrouvez la [liste complète de ces cas](#) (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/confinement>) ainsi que l'attestation de déplacement [sur le site du gouvernement](#) (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) .

## Dans l'actualité

[Handicap : ensemble on va plus loin](#) (/Actualites/Solidarites/Handicap-ensemble-on-va-plus-loin)

[Transition écologique : relevez les défis citoyens !](#) (

/Actualites/Dialogue-citoyen/Transition-ecologique-relevez-les-defis-citoyens-!)

[Saint-Herblain fait sa rentrée](#) (/Actualites/Institution/Saint-Herblain-fait-sa-entree)

[Et si on bougeait autrement ?](#) (/Actualites/Institution/Et-si-on-bougeait-autrement)